

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 18 mars 2024
(no 29)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présent-es :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO	<i>Président</i>
Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Membres du Conseil municipal

Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Jacques-André ROMAND
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

<u>Excusés :</u>	Jean-François BEUSOLEIL	<i>Conseiller municipal</i>
	Jean-Pierre RENGGLI	<i>Conseiller municipal</i>
	Emmanuel ROSSI	<i>Conseiller municipal</i>

Public : 8

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2023
2. Demande de naturalisation (huis-clos - délibération)
3. Ouverture d'un crédit d'investissement de 1'150'000.- F pour la rénovation de l'immeuble 5 chemin des Cordonniers (délibération)
4. Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 30'000 F destiné au remplacement d'un collecteur de drainage à la Louvière (délibération)
5. Ouverture d'un crédit d'investissement de 280'000 F pour la rénovation de la distribution générale d'eau de l'immeuble 17-21 Louvière (délibération)
6. Discussion sur l'auberge communale
7. Développement villageois – dénomination de voies
8. Etat du projet du Futur Collisionneur Circulaire mené par le CERN
9. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
10. Communication du bureau du Conseil municipal
11. Communication du maire
12. Rapport des commissions
13. Propositions individuelles et questions

M. Président souhaite la bienvenue à tous et salue le public plus nombreux qu'à l'accoutumée. Il rappelle que celui-ci ne peut pas s'exprimer ou intervenir dans les débats et qu'il devra sortir de la salle pour le point 2 de l'ordre du jour qui exige une délibération à huis-clos. À la suite de ce préambule, il ouvre la séance à 20 h et excuse les absences de MM. Beausoleil, Renggli et Rossi.

1. Approbation du procès-verbal du 20 novembre 2023

M. le Président annonce que M. Rossi lui a adressé un email avec une demande de modification sur le procès-verbal. Phrase à insérer à la page 3, après le §4 :

« Concernant le budget, M. Rossi précise qu'accepter ou refuser ce dernier est la prérogative des conseillers municipaux et que, en cas de refus du budget, il serait très décevant que quiconque s'en offusque. »

(arrivée de M. Rodrigues da Guerra)

M. le Président constate qu'il n'y a pas d'autre remarque formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal avec la modification demandée.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Demande de naturalisation (huis-clos - délibération)

M. le Président demande au public de se retirer et fait fermer la porte.

La demande est traitée en huis-clos.

M. le Président permet au public de se réinstaller.

3. Ouverture d'un crédit d'investissement de 1'150'000.- F pour la rénovation de l'immeuble 5 chemin des Cordonnères (délibération)

M. le Président passe la parole à M. Mittey, adjoint en charge du dossier.

M. Mittey rappelle que ce projet a fait l'objet de nombreux aller-retour et de discussions avec la commission des bâtiments. Un devis général a été établi par le bureau d'architectes Atelier ARCHidée Sàrl à la suite de l'autorisation de construire délivrée en 2023 et entrée en force. Les travaux débuteront, sauf imprévus, fin octobre 2024 et dureront 9 mois, soit jusqu'à la fin juillet 2025.

Il s'agit de rénover ce bâtiment en isolant la toiture et en changeant les menuiseries extérieures. Dans le même temps, le système de chauffage à mazout sera remplacé par de la géothermie et des panneaux photovoltaïques seront posés sur les lucarnes du toit. L'appartement de 2 pièces au rez-de-chaussée sera agrandi et l'annexe sera reconstruite dans son volume d'origine pour accueillir des caves et un local à vélos.

À la question de **M. Läser** qui souhaitait savoir si les panneaux photovoltaïques pourraient servir à d'autres bâtiments, **M. Mittey** répond qu'ils n'ont pas été autorisés à poser plus de panneaux que les besoins de l'immeuble concerné.

M. le Président fait la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération N°41/2024

Délibération

Ouverture d'un crédit d'investissement de 1'150'000.- F pour la rénovation d'un immeuble, sis au 5 chemin des Cordonnères, parcelle communale N° 2628

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 7 oui, soit à l'unanimité

- 1. De réaliser les travaux de rénovation (toiture, système de chauffage, menuiseries extérieures) et construction de locaux annexes de l'immeuble 5 chemin des Cordonnères, parcelle communale NO 2628.*
- 2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 1'150'000.- F pour permettre l'exécution de ces travaux.*

3. *Le financement des travaux se fera au moyen des fonds propres de la commune.*
4. *De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.*

4. Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 30'000 F destiné au remplacement d'un collecteur de drainage à la Louvière (délibération)

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire explique que ce dossier a été examiné en commission des routes. Le collecteur de drainage situé à la Louvière est obstrué par des racines et est perforé sur la totalité de sa longueur. Il a fallu d'ailleurs intervenir d'urgence pour le déboucher cet automne. Cet ouvrage fait partie des zones ayant eu des malfaçons avérées lors du remaniement parcellaire. Une demande pour une subvention cantonale via le FIA sera déposée et une partie du fonds de garantie, lié aux malfaçons citées plus haut, pourra peut-être être utilisée.

En l'absence d'autres remarques ou questions, **M. le Président** fait la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération N°42/2024

Délibération

Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 30'000.- F destiné au remplacement d'un collecteur de drainage et des regards situé sur la parcelle agricole N° 2252 à La-Louvière

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 7 oui, soit à l'unanimité

1. *De procéder au remplacement d'un collecteur de drainage et des regards, situé sur la parcelle agricole No 2252, à La-Louvière.*
2. *D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 30'000.- F pour permettre l'exécution de ces travaux.*
3. *De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2024 sur le compte 7201.00.31430.00.*
4. *De prendre acte que le crédit relatif à la réalisation des collecteurs du réseau secondaire et du collectif privé sera soumis au conseil du FIA pour une prise en charge totale ou partielle, au gré des loyers versés par le FIA, après approbation du décompte final du chantier par le conseil du FIA. (à comptabiliser annuellement dans le compte de fonctionnement sous rubrique 7206-46120).*

5. Ouverture d'un crédit d'investissement de 280'000 F pour la rénovation de la distribution générale d'eau de l'immeuble 17-21 Louvière (délibération)

M. le Président passe la parole à M. Mittey.

M. Mittey explique que cet immeuble pose beaucoup de problèmes depuis longtemps et qu'il a fait l'objet de réparations variées. Même s'il ne date que d'une trentaine d'années, il s'avère que le matériel utilisé alors (tuyaux en cuivre, soudures, inox serti) était de très mauvaise qualité. À la suite d'un bilan externe, il apparaît qu'il faut changer très rapidement la totalité des conduites du réseau primaire du sous-sol. Les colonnes montantes seront remplacées dans un second temps, car elles posent moins de problèmes.

En l'absence d'autres remarques ou questions, **M. le Président** fait la lecture de la délibération et la soumet au vote.

Délibération N°43/2024

Délibération

Ouverture d'un crédit d'investissement de 280'000 F pour la rénovation de la distribution générale d'eau de l'immeuble 17-21 Louvière, parcelle communale N° 2093.

sur proposition du Maire et des Adjointes,

DECIDE
à la majorité simple

par 7 oui, soit à l'unanimité

1. De réaliser les travaux de rénovation de la distribution générale d'eau de l'immeuble 17-21 Louvière, parcelle communale NO 2093.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 280'000.- F pour permettre l'exécution de ces travaux.
3. De financer cette rénovation au moyen des fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

6. Discussion sur l'auberge communale

M. le Président précise que ce sujet a été mis à l'ordre du jour sur la demande de M. Rossi, puis il passe la parole à M. Mittey.

M. Mittey déclare que lors de sa séance du 12 février dernier, la commission des bâtiments a distingué deux points essentiels concernant cet immeuble. Le premier est qu'il est évident que celui-ci est dans un très mauvais état. Le second est que l'absence d'exploitation de ce lieu manque énormément pour la vie du village. Elle a surtout conclu qu'une rénovation du bâtiment était impérative et qu'il fallait lancer une étude de faisabilité pour cela.

M. Mittey ajoute que l'Exécutif n'avait pas ôté à la régie le mandat de chercher un nouvel exploitant et, fin février, celle-ci a reçu une nouvelle candidature qu'elle juge sérieuse. Une copie du dossier a été remis à M. Gaillard, président de la commission des bâtiments. Les conditions de reprise de l'activité commerciale sont identiques à celles définies par le Conseil, soit : un bail de cinq ans au loyer fixé et aucun investissement de la commune, hormis la réfection des fenêtres et les divers travaux demandés par le SCAV lors de sa dernière inspection.

M. Mittey expose les trois scénarios possibles :

- a. Renoncer à la location de l'espace commercial, lancer une étude de faisabilité pour la rénovation, voter un crédit d'investissement
- b. Entrer en matière avec les candidates proposées par la régie pour relancer l'activité commerciale
- c. Louer l'auberge, lancer une étude de faisabilité de rénovation pour pouvoir commencer la rénovation du bâtiment à l'issue des cinq années du bail de location, avec l'intention de garder l'activité de restauration pour la suite.

Une discussion s'engage dont il ressort les points suivants :

- Une étude complète avait été faite il y a plusieurs années qui est caduque maintenant et qui n'avait pas été acceptée par l'Etat, mais dont la commune pourrait utiliser tous les relevés faits par l'architecte.
- Le bâtiment est vraiment en mauvais état, le toit notamment, mais en l'occupant partiellement, cela donne du temps pour déterminer ce qu'il faut en faire en dehors de l'activité commerciale et cela freine un peu sa détérioration.
- Les candidates actuelles ont un profil sérieux, contrairement à la plupart des 60 offres précédentes, dont certaines réellement fantasques.
- Plusieurs conseillers s'accordent à dire que la proposition c. est un bon compromis, d'autant plus que la commune a encore d'importants chantiers en cours et qu'elle ne peut pas tout mener en même temps.
- Il est relevé qu'il est essentiel qu'il y ait un réel projet au bout des cinq années pour ne pas reporter plus longtemps la rénovation de cet immeuble. Les locataires doivent être clairement prévenues de cette échéance inscrite dans le bail de location.

Fort de ces éclaircissements, **M. Mittey** propose au Conseil municipal qu'il s'exprime par un vote de principe pour un des scénarios proposés pour avancer clairement dans ce dossier.

M. le Président soumet donc ces propositions au vote et le Conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de la proposition c.

Avant de passer au point suivant, **M. Läser** interroge l'Exécutif concernant le conflit pendant avec la locataire précédente de l'auberge. **M. le Maire** confirme que la procédure auprès des Baux & Loyers est terminée et qu'un arrangement via les avocats a été trouvé clôturant le dossier.

7. Développement villageois – dénomination de voies

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire rappelle que la demande d'autorisation de construire a été déposée fin 2023 par les architectes du projet des coopératives. Pour la dénomination des nouvelles rues de ce quartier, il faut respecter le cadre légal et des directives très précises. Dès 2022, des noms ont été proposés et aujourd'hui, il faut les valider, après en avoir informé la population et recueilli les remarques.

Les dénominations choisies sont :

- Chemin de l'Abbaye, pour la voie qui mène justement à ce domaine et à ce lieu-dit ;
- Chemin Emile-De-LA-RIVE, pour la voie parallèle à la nouvelle place du village.

Un flyer sera distribué dans la semaine en tout-ménages pour avertir les habitants et recevoir leurs commentaires d'ici au 10 avril prochain.

Le Conseil municipal doit donner également un préavis.

M. le Président soumet donc les noms ci-dessus au vote et le Conseil municipal donne son préavis favorable avec 5 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

8. Etat du projet du Futur Collisionneur Circulaire (FCC) mené par le CERN

M. le Président précise que ce point a été demandé par M. Rossi. Il passe la parole à Mme l'Adjointe.

Mme Spinedi relate, outre des données générales, les informations suivantes :

- Le FCC consiste en un anneau de 91 km de circonférence à une moyenne de 240 m de profondeur, d'un diamètre de 5.5 m. Il passerait principalement sur le territoire français, mais un des huit sites de surface serait sur la commune de Presinge, à la limite de celle de Choulex.
- Le CERN travaille sur ce projet depuis 2014 et l'étude de faisabilité sera achevée d'ici six mois environ. Aux niveaux des autorités, l'Etat français et la Confédération viennent de reprendre la compétence de décision afin d'accélérer le processus.
- Des représentants du CERN ont rencontré à deux reprises les membres de l'Exécutif (dont une fois avec ceux de Choulex) pour présenter le dossier. Ils viendront faire un exposé au Conseil municipal juste avant la séance ordinaire du mois d'avril.
- En février dernier, deux associations ont organisé une soirée publique à Choulex et ont fait une présentation détaillée des informations connues. Un porte-parole du CERN a répondu aux questions de l'assistance.
- Lors de la séance du groupement Arve & Lac (14 communes) du 7 mars dernier, le sujet a été abordé par les magistrats et il a été décidé d'écrire une lettre commune au Conseil d'Etat et au Grand Conseil pour signifier l'inquiétude qu'il suscite. De plus, une résolution sera rédigée pour que chaque commune confie aux conseils administratifs la défense de leurs intérêts dans cette matière.

Certains conseillers commentent et réagissent :

M. Bongard souligne le fait que la parcelle concernée sur la commune de Presinge est la propriété de l'Etat qui est devenue un acteur majeur dans ce dossier avec la Confédération. **M. Läser** précise que le forage devrait se faire le long de la parcelle qu'il exploite.

Quant à l'organisation d'une séance d'information à la population suggérée par **M. Bongard**, **M. Romand** pense qu'elle est prématurée au stade actuel. D'autre part, il jugerait plus utile que les communes d'Arve et Lac s'unissent pour rédiger une lettre commune adressée aux autorités cantonales plutôt que de voter chacune une résolution.

Pour faire suite à l'interrogation de **M. Rodrigues da Guerra**, **Mme Spinedi** répond que l'ACG n'a pas abordé le sujet et, par conséquent, n'a pas pris de position.

Le dossier est suivi par l'Exécutif qui continuera à informer le Conseil municipal de son évolution.

9. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

M. le Président se réfère aux deux décisions transmises par email sujettes au droit d'opposition :

- 31.01.24 : attribution par le FI d'une subvention d'investissement de Fr. 3 millions destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle
- 28.02.24 : attribution par le FI d'une subvention d'investissement de Fr. 5,4 millions supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (centre culturel de Châtelaine)

Il prend note que le Conseil municipal ne veut pas user de son droit d'opposition.

10. Communication du bureau du Conseil municipal

a. 45^{ème} Tour pédestre

M. le Président informe que la date limite pour l'inscription à la course pédestre annuelle des Conseillers à Bernex est fixée au 27 avril 2024.

b. Lettre d'une locataire de l'immeuble 17-21 Louvière

M. le Président lit la lettre d'une habitante puis passe la présidence du Conseil à M. Bongard, vice-président, pour ce point de l'ordre du jour, car il souhaite participer à la discussion.

M. le Vice-président demande aux membres de l'Exécutif de s'exprimer quant au contenu de ce courrier.

M. Mittey répond qu'il n'a rien à dire.

M. le Maire reprend les doléances énoncées dans la lettre et y répond. Il affirme qu'il a confiance en la régie qui assure la gestion des immeubles locatifs communaux et qui est compétente pour les problèmes qui sont soulevés par la locataire. Dans l'exercice de son mandat de magistrat, il ne peut recevoir personnellement chaque locataire pour régler ses problèmes individuels. D'autre part, il fait part de son agacement face à cette missive en raison des particularités de la relation entre l'auteure et la mairie, qui ne l'empêchera pas de défendre sa position jusqu'au bout.

M. Cardoso Inacio tient à dire, qu'en tant que locataire du même immeuble que la rédactrice du courrier, il rencontre les mêmes problèmes qu'elle avec la régie au sujet des décomptes de charges. Il se plaint du manque de transparence dans la transmission des informations et du manque de communication tout court. À sa connaissance, plusieurs autres habitants réclament et sont mécontents des relations avec cette société.

Effectivement, **MM. Läser et Rodrigues da Guerra** confirment aussi que plusieurs locataires leur ont fait part de leur exaspération concernant leurs rapports avec cette régie. Ils pensent que l'Exécutif doit s'en inquiéter.

M. le Maire convient qu'il a déjà demandé à ses contacts de réagir plus promptement aux demandes des locataires et promet qu'il le leur rappellera encore.

M. Romand conseille aux locataires de se grouper pour exiger un décompte de charges annualisés, comme le permet la loi genevoise. Concernant la régie, il pense que l'Exécutif et la commission des finances doivent lui adresser un ferme avertissement et lui rappeler qu'elle a un mandat qui se renouvelle annuellement seulement.

Mme Demont demande quelles sont les exigences légales pour l'envoi de ces décomptes de charges et confirme qu'elle reçoit les siens avec un retard hors la loi.

Le sujet étant épuisé, **M. Cardoso Inacio** reprend la présidence de la séance.

11. Communication du Maire

a. Locations des salles communales

L'Exécutif a revu le tarif pour les locations ponctuelles des salles communales pour mieux équilibrer leur fréquentation.

b. Statistiques 2023 concernant la sécurité

Les statistiques établies par la Police montrent une situation calme en matière de sécurité dans notre commune en 2023 et particulièrement une nette diminution des cambriolages par rapport à 2022.

c. Elections communales 2025

Les dates des élections pour le renouvellement des autorités communales pour la législature 2025-2030 ont été fixées par le Conseil d'Etat :

- 23 mars 2025 : Conseils municipaux et 1er tour pour l'élection des exécutifs communaux.
- 13 avril 2025 : 2ème tour de l'élection des exécutifs communaux

- 7 octobre 2024 : mise à disposition des dossiers et ouverture du dépôt des listes de candidatures
- 24 mars 2025 : ouverture du dépôt des listes de candidatures pour le second tour de l'élection des exécutifs communaux

- lundi 2 décembre 2024 avant midi : délai pour le dépôt des listes de candidatures pour l'élection des conseils municipaux et le premier tour de l'élection des exécutifs communaux
- mardi 25 mars 2025 avant midi : délai pour le dépôt des listes pour le second tour de l'élection des exécutifs communaux.

Pour parler de ce sujet, une assemblée communale a été fixée le jeudi 29 août 2024.

d. Commission Culture & Manifestations

M. Rodrigues da Guerra a fait savoir par email qu'il souhaitait se retirer de la commission Culture & Manifestations. Or, une telle démission ne peut s'annoncer que lors d'une séance du Conseil municipal.

Ainsi, **M. Rodrigues da Guerra** annonce officiellement qu'il ne veut plus faire partie de cette commission.

M. le Président en prend note, demande si une autre personne souhaite prendre la place vacante. En l'absence de candidature, il donne la composition de cette commission pour la fin de la législature :

- M. Rossi, président
- M. Mittey, Exécutif
- MM. Gaillard et Cardoso Inacio, membres

e. Informations travaux

M. le Maire signale que l'attribution des travaux pour les canalisations au chemin des Blessonniers sera décidée en fin de semaine avec l'ouverture officielle des soumissions reçues. Ce chantier ouvrira le 8 avril prochain pour une durée de 3 mois.

Il informe que les travaux pour la création d'une piste cyclable sur la route de Jussy depuis le hameau de l'Avenir reprendront fin mars pour une durée de 2 ans.

f. 50^{ème} Tour de Presinge

M. le Maire rapporte que cette manifestation s'est parfaitement déroulée avec de nombreux retours positifs. Il remercie tous les participants et les bénévoles.

g. Installation d'un rucher temporaire

Mme Spinedi indique que l'Exécutif a donné un préavis favorable, avec l'accord de la commission de l'Environnement, à l'installation temporaire d'une dizaine de ruches sur le terrain communal situé au chemin des Bornes.

Menée par un géologue, cette expérience consiste à élever des abeilles noires, résistantes aux ravageurs dans des ruches innovantes, faciles à déplacer, ce qui ne cause pas de stress aux abeilles. Cette espèce n'est pas mellifère et ne sera donc pas en concurrence avec les apiculteurs de la région. Il ne manque plus que l'arrivée des essaims pour commencer cet essai.

M. Rodrigues da Guerra attire l'attention sur le fait que, si un bail n'est pas signé avec le chercheur, il faut malgré tout stipuler par écrit quelques règles d'usage et mentionner une date de terme.

h. Agenda

- 15 avril : délai de reddition des textes des présidents des commissions pour le rapport administratif annuel
- 20 avril : soirée hommage à J-C. Pellaud
- 28 avril : balade transfrontalière
- 5 mai : Marathon de Genève.

Pour le Marathon, **M. le Maire** signale que des bénévoles sont toujours recherchés pour le poste de ravitaillement de Presinge.

12. Rapport des commissions

a. Culture & Manifestations

Outre les événements cités par M. le Maire, **M. Gaillard** mentionne :

- 7, 8 et 9 juin : Festival Théâtre en campagne
- 1^{er} Août : Fête nationale.
L'orateur a été trouvé, mais pas l'orchestre pour l'animation musicale, ni la personne pour la lecture du Pacte.
- 3 août : Cinéma Open air
- 8, 9 et 10 novembre : Presing'Art, 5^{ème} édition
Exposition d'œuvres d'artistes presingeois. Les inscriptions seront annoncées dans le prochain journal communal
- Date à déterminer : Concert classique organisé par M. Pierre Vincent

b. Sociale

En l'absence du président de la commission, **Mme Spinedi** informe que la sortie annuelle des aînés est en cours de préparation et que la sortie à Europa Park pour les jeunes est réservée.

c. Environnement

Le système Mobilitri pour la récolte des déchets encombrants s'arrêtera fin novembre 2024 et, actuellement, les communes cherchent une solution pour la suite. **M. Läser** dit que la commission est satisfaite de cette méthode et souhaiterait qu'elle continue. **M. le Maire** confirme que l'Etat ne rentre pas en matière pour l'appel d'offres exigé selon les accords internationaux (AIMP). **Mme Spinedi** ajoute qu'une alternative est cherchée en maintenant l'intercommunalité.

Concernant le désir de diminuer le débit d'eau dans les fontaines, **M. Läser** annonce qu'un rendez-vous a été fixé avec les SIG fin avril.

d. Routes

M. Bongard cite les sujets discutés actuellement dans la commission :

- Cahier des charges pour l'aménagement du triangle à l'entrée du village dans le cadre du projet de développement villageois
- Installation d'une barrière manuelle à la douane de Cara
- Aménagements des arrêts de bus pour les personnes en situation de handicap. Ces adaptations coûtant très cher, la Commune y a renoncé pour les arrêts situés sur les routes communales et il a été décidé de conclure un contrat de prestations avec les TPG. Cette alternative autorisée par la loi consiste à offrir un service de navette, sur appel, depuis les arrêts non adaptés vers un arrêt conforme le plus proche. Chaque transport est ainsi facturé à Presinge. Une information sur ce service sera diffusée par le journal communal.
- Discussion sur le remplacement d'un tracteur communal vieillissant.

13. Propositions individuelles et questions

Mme Demont signale qu'elle a été contactée directement par l'APE pour obtenir une armoire dans la salle communale. Il lui est répondu que la demande est en cours de traitement par la Mairie.

M. Romand demande confirmation que la réparation des dégâts sur les regards de drainage est bien à la charge de la Commune. Lors de ses promenades, il a constaté que ces regards sont régulièrement abimés sur les parcelles cultivées et il souhaite que l'on demande aux exploitants de faire plus attention, de les avertir qu'ils pourraient être mis à contribution pour les réparations. Enfin, il pense qu'il faudrait trouver éventuellement une manière de signaler la présence de ces regards de manière préventive.

M. Cardoso Inacio demande si les impôts sur les chiens perçus par l'Etat sont reversés aux communes. **Mme Radice** lui répond par la négative, mais indique que les communes ont le droit d'instituer un impôt supplémentaire.

M. Rodrigues da Guerra s'enquiert de l'installation de la barrière prévue à la Ferme Gally. Il lui est répondu qu'aucune date n'est déterminée pour l'instant.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h.

Edgar CARDOSO INACIO
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler